

Offre d'emploi

Technicien-ne aménagement bassin versant - Bocage

Synthèse de l'offre

Employeur : [Syndicat Mixte Chère Don Isac](#) - 1 allée du Rocheteur - 44590 DERVAL

Lieu de travail : DERVAL

Niveau recherché, Grade(s) : bac+2 à bac+5, Technicien, Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe – ouvert aux contractuels

Date de dépôt de l'offre : 27/04/2026

Date limite de candidature : 02/06/2026

Poste à pourvoir le : 01/09/2026

Type de contrat : CDD 3 ans, contrat de projet – création de poste

Temps de travail : complet – 39h00 avec RTT

Durée : 3 ans

Détails de l'offre

Famille de métiers

Ingénierie écologique > Biodiversité, nature, paysage

Grade(s) recherché(s)

Technicien

Technicien principal de 2ème classe

Technicien principal de 1ère classe

Métier(s)

[Animateur ou animatrice environnement](#)

Ouvert aux contractuels

Temps de travail

Temps complet, 1607 heures annuelles

Descriptif de l'emploi

Le Syndicat Chère Don Isac (SCDI) est situé sur 62 communes et 8 EPCI. Les bassins versants de ces trois rivières couvrent une surface de près de 1950 km², dont 66% de surface agricole utile (SAU), sur le nord de la Loire-Atlantique et le sud de l'Ille-et-Vilaine. Les compétences du SCDI, mises en œuvre par une équipe de 15 agents, sont la restauration des milieux aquatiques, la sensibilisation, la surveillance de la ressource en eau, la lutte contre l'érosion, la lutte contre la pollution des cours d'eau à travers une dynamique urbanistique, agricole et bocagère territoriale.

Dans le contexte de son futur Accord de Territoire 2027-2029, le syndicat Chère Don Isac créé une nouvelle action avec l'aménagement de bassin versant qui complète et renforce les actions milieux aquatiques, bocages et agricoles, en transversalité.

L'aménagement du bassin versant est un levier important pour retrouver le bon état des masses d'eau. L'aménagement des bassins répond principalement aux enjeux de qualité (épuration, limitation des transferts, ...) et d'hydrologie (effet tampon, soutien d'étiage, ...). Les différents types d'aménagements contribuent à la régulation du cycle de l'eau en ralentissant le ruissellement, en augmentant les temps de transfert de l'amont vers l'aval, en favorisant l'infiltration et la rétention de l'eau, et ainsi limitant les inondations, préservant la qualité de l'eau et renforçant la résilience des milieux face au dérèglement climatique. Ainsi, les travaux d'aménagement permettent de :

- compléter et/ou amplifier les effets des actions de lutte contre les pollutions diffuses liées aux évolutions et changements de systèmes ou de pratiques des agriculteurs par des travaux d'aménagement de bassin versant, tels que des plantations de haies sur talus anti-érosives.
- préserver et/ou amplifier les effets des travaux de restauration des milieux aquatiques réalisés, par exemple en déconnectant les drains et réalisant des zones tampons.

Missions / conditions d'exercice

Au sein du pôle agricole et bocage actuellement constitué d'une responsable de pôle et de 2 animateurs bocages, le futur technicien aménagement bassin versant aura les missions principales suivantes :

A l'échelle des zones prioritaires du territoire définies dans l'Accord de Territoire du SCDI, et en particulier sur la zone de captage prioritaire, et en lien étroit avec les techniciens milieux aquatiques et bocages du SCDI, de l'animateur de la charte de Atlantic'Eau (actions agricoles) et des structures agricoles du territoire :

- **Sensibiliser et mobiliser la profession agricole aux enjeux de l'eau, qualitatif et quantitatif**
 - Approche transversale intégrant les thématiques agricole, milieux aquatiques, bocage, qualité de l'eau, quantité, ... ;
 - Communication collective (par exemple lors de réunions agricoles communales)
 - Echanges individuels sur le terrain avec les agriculteurs pour les sensibiliser
- **Réaliser des diagnostics « chemins de l'eau »**
 - En accompagnement des travaux milieux aquatiques, dans un objectif d'infiltration de l'eau dans les sols et de limitation des transferts de polluants aux cours d'eau
 - Réalisation de Diagnostics de Parcelles à Risques d'érosion des sols (DPR2) à l'échelle d'une exploitation ou d'un micro-bassin-versant (formation DPR2 prise en charge)
- **Réaliser des travaux aménagements bassin versant**

- Concertation avec les agriculteurs volontaires pour concevoir des projets d'aménagements bassin versant
- Mise en œuvre et suivi des travaux d'aménagement bassin versant
- Suivi administratif et financier des projets

A l'échelle des zones prioritaires définies pour les plantations bocagères et en lien étroit avec les deux animateurs bocages :

- **Assurer la conception et réalisation de travaux de plantations de haies bocagères**

- Participation à la communication et sensibilisation de la profession agricole au bocage
- Concertation avec les agriculteurs volontaires
- Conception des projets de plantations de haies bocagères
- Mise en œuvre et suivi des travaux de plantations
- Suivi administratif et financier des projets

- **Activités transversales :**

- Assurer les relations auprès des partenaires techniques, les élus de proximité et les usagers sur les actions bocage et aménagement bassin versant
- Participer et représenter la collectivité dans les différentes réunions sur la thématique bocage et aménagement bassin versant
- Sensibiliser différents publics sur les enjeux du bocage et de l'eau à l'échelle du territoire
- Communiquer et valoriser les actions du pôle
- Assurer de la transversalité avec les autres membres du pôle et avec le pôle milieux aquatiques
- Participer à la vie du SCDI : réunions d'équipe, événements mis en place par les autres pôles du Syndicat, etc.

Profils recherchés :

- Formation Bac+2 et plus dans le domaine de l'environnement ou agro-écologie
- Expérience professionnelle précédente sur un poste similaire souhaitée

Savoirs

- Connaissances solides en agronomie/agroécologie, en hydrologie et en milieux bocagers et agroforestiers
- Connaissance des mécanismes de transfert des pollutions diffuses
- Compétences en conduite de projet et en conduite de chantiers de travaux
- Appréhension du jeu d'acteurs et des problématiques inhérentes à la gestion quantitative et qualitatives de l'eau en contexte rural et agricole
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et des institutions

Savoir-faire

- Expression écrite et qualité rédactionnelle
- Aisance oratoire
- Capacité à s'organiser et à anticiper les échéances
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Capacité à négocier avec la profession agricole

- Maîtrise des outils de bureautique (suite office) et des Systèmes d'Informations géographiques (Qgis)

Savoir-être

- Capacité à tisser une relation de confiance avec la profession agricole
- Capacité à travailler en équipe et avoir l'esprit collectif
- Capacité à s'adapter au changement, à proposer, innover
- Engagement, motivation, faire preuve d'initiative, de réactivité et d'adaptabilité
- Être persuasif et pédagogue

Sujétions spécifiques : ponctuellement, réunions, sorties terrain ou manifestations le soir et/ou le week-end :

Aptitude au travail de terrain ;

Exposition à des risques particuliers en matière de santé et de sécurité : oui (soleil, chaleur, travail isolé en terrain naturel et en présence d'engins agricoles, risque routier, risque sur chantier de travaux...)

Permis B indispensable

Contact

Informations complémentaires

Entretiens de recrutement prévus la semaine 26 (fin juin)
Prise de poste envisagée au 1^{er} septembre

Rémunération selon règles en vigueur + avantages sociaux CNAS + chèques déjeuner + participation employeur pour Mutuelle et Prévoyance

Les candidatures sont à adresser à : Monsieur le Président du Syndicat Chère Don Isac - 1 allée du Rocheteur - 44590 DERVAL

Envoi par mail à : cindy.gautier@cheredonisac.fr

Merci de nommer vos documents PDF de la façon suivante : CV_NOM_Prénom et LM_NOM_Prénom

Contact :

Responsable du pôle agricole et bocage : Cindy GAUTIER cindy.gautier@cheredonisac.fr

Directrice : Michelle DARABI michelle.darabi@cheredonisac.fr

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.